

Selon les estimations du vice-président du Cnes

Le déficit budgétaire atteindra 30 milliards de dollars cette année

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3898 - Mercredi 15 juin 2016 - Prix : 10 DA

Plus de 1 100 cas enregistrés depuis le début de l'année

Les ravages de l'intoxication alimentaire

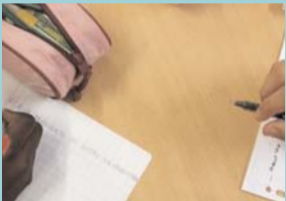
Page 2

Bouchouareb affirme le maintien et le renforcement de la règle 51-49

«Fini l'octroi de privilèges d'une manière anarchique»

Page 3

Appels des syndicats aux élèves à réviser en groupe dans les lycées



Des candidats peinent à réviser pour cause de déprime

Page 4

SOMACOB d'El-Kseur
La crise s'exacerbe entre travailleurs et directeur

Page 2

France



Nouvel acte terroriste

Page 12

Au dixième jour du ramadhan

Les fruits de saison hors de prix



Les prix des fruits de saison sont hors de portée. Contrairement aux années précédentes, la pastèque, l'abricot ou le melon sont aujourd'hui des produits de luxe. Pour les commerçants, la seule et unique raison c'est le ramadhan. Une excuse qui ne tient pas la route dans la mesure où la frénésie des achats est déjà passée et d'habitude au 10^e jour de ce mois de jeûne la mercuriale devient plutôt clémente. Page 2

Avec un taux de 28% sur les 4 premiers mois

Notable baisse des importations de sucre

Page 5

Cinéma

«Les tourments» de Sid-Ali Fettar projeté en avant-première

Page 13

SOMACOB d'El-Kseur La crise s'exacerbe entre travailleurs et directeur

LA CRISE se corse au sein de l'unité Agglo-béton El-Kseur relevant de la Société des matériaux de construction (Somacob). Les poursuites judiciaires engagées par la direction de l'unité à l'encontre de trois travailleurs et syndicalistes, puis leur sanction jeudi dernier, a envenimé les choses au point où le dialogue est rompu totalement et la guerre est déclarée entre les deux parties. Les travailleurs ont décidé de soutenir leurs collègues sanctionnés. Et pour ce faire, ils ont bloqué le portail de l'usine, sans compter sur la réaction musclée de la direction de l'unité qui a décidé, quant à elle, de supprimer totalement le portail de l'usine hier. L'escalade continue car les travailleurs étaient en colère suite à cette réaction et ont décidé de fermer la porte au moyen de treillis à souder et menacent de radicaliser leur mouvement si les choses restent en l'état. Les mécontents exigent, par ailleurs, «la levée des poursuites judiciaires à l'encontre de leurs collègues et leur réintégration à leurs postes, sinon le blocage se poursuivra». Ils dénoncent également les dépassements et les manquements à la réglementation et aux conventions collectives régissant l'entreprise. «Le responsable de l'usine n'a pas respecté la convention collective de 2013 et la convention des relations de travail de l'unité», nous disait récemment M. Benattaf, responsable de la section syndicale de l'usine. Ce dernier dénonce «la violation de la réglementation en vigueur, notamment les avantages accordés aux nouvelles recrues, des promotions, des avancements, alors qu'il a marginalisé et exclu d'autres travailleurs qui cumulent plus de 20 ans de service, les privant de leurs droits». Dans une déclaration rendue publique au début de la grève, il y a deux semaines, la section syndicale dénonce «le sectarisme et les deux poids, deux mesures du directeur ainsi que la ségrégation entre les travailleurs». Le syndicat estime que «la violation de la loi et de la réglementation des relations collectives de travail en vigueur à la Somacob/EPE/SPA par l'organisme employeur a créé la ségrégation entre les travailleurs», relevant, au passage, «la confiscation des droits légaux à une partie du personnel et l'octroi d'avantages indus à une autre». Pour les auteurs du document, «cette gestion abusive a conduit à un conflit collectif qui a été dénoncé auprès des instances concernées sans qu'un règlement à l'amiable ou arbitrage n'ait été atteint».

H.C.

Au dixième jour du ramadhan

Les fruits de saison hors de prix

■ Les prix des fruits de saison sont hors de portée. Contrairement aux années précédentes, la pastèque, l'abricot ou le melon sont aujourd'hui des produits de luxe. Pour les commerçants, la seule et unique raison c'est le ramadhan. Une excuse qui ne tient pas la route dans la mesure où la frénésie des achats est déjà passée et d'habitude au 10^e jour de ce mois de jeûne la mercuriale devient plutôt clémente.

Par Yacine Djadel

Hier, au marché Clauzel, les clients n'étaient pas nombreux à s'approcher du carré des fruits. Les prix affichés frisent parfois l'inimaginable. A l'exemple des prunes, un fruit de saison connu pour sa forte consommation en période d'été, était affiché à 430 DA/kg. Même chose pour les figues vendues à 320 DA/kg et la cerise à 800 DA/kg pour le bigarreau. Les pêches et les abricots connaissent également la flambée. Un client voulant acheter des abricots s'est vu contraint de revenir les mains vides compte tenu de la cherté du produit. «Comme chaque année, à chaque début de saison je me rends au marché Clauzel pour acheter des abricots. Cette année les trouvant à 180 DA/kg je n'ai pas pu me les permettre car c'est exorbitant pour un fruit de saison», regrette un homme, la cinquantaine, rencontré sur place. Etonnement, les prix des fruits de saison sont donc hors de portée. Contrairement aux années précédentes, la pastèque, l'abricot ou le melon sont des produits de luxe. Pour les commerçants, la seule et unique raison c'est le ramadhan. Une excuse qui ne tient pas la route dans la mesure où la frénésie des achats est déjà passée et d'habitude au 10^e jour de ce mois de jeûne la mercuriale devient plutôt clémente. La plupart des clients questionnés sur les lieux accusent les spéculateurs, d'autres demandent plus d'efficacité des commerçants dans l'application des mesures prises pour maintenir les prix à la portée des petites bourses. La



PH: Soraya J. A.

cherté des prix concernant particulièrement les fruits pour ce qui est de cette année, est d'ailleurs inédite, nous déclare un vieux habitué du marché Clauzel «Cela fait maintenant des années que je fréquente ce marché et y fait mes courses. Pour ma part, je n'ai jamais vu une telle hausse des prix des fruits, surtout ceux de saison, qui normalement sont censés être au plus bas. Franchement, je ne comprends rien», a-t-il déploré. Une mère de famille voulant acheter une pastèque a renoncé à le faire vu son prix à 150 DA/kg. Elle est allée même jusqu'à dire à l'un des vendeurs : «Vous nous avez privés de dessert en ce mois sacré». Devant cet état de fait, la

frustration des citoyens ne manque pas d'être visible en ce début de carême. Un mois qui rappelle-t-on, est censé être des plus cléments relativement aux prix. Cette hausse des prix de fruits semble tout gâcher. D'habitude, la flambée ne concerne que les trois premiers jours avant de connaître une baisse. Cette année, on constate que les prix se stabilisent dans la cherté. Pourtant, des mesures ont été annoncées dans ce sens afin de stabiliser les marchés et réguler les prix. «Toutes les mesures réglementaires ont été prises en vue d'assurer la disponibilité des produits agricoles sur les marchés durant le mois de ramadhan», avait déclaré l'an-

cienn ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ahmed Ferroukhi. En dépit de toutes les mesures prises par la tutelle dans le secteur agricole pour la diversification et la disponibilité des produits, ces dernières semblent toujours non appliquées sur le terrain, puisque des fruits de saison tels que les pêches ou les prunes restent le dessert des familles à grand budget. Ainsi, le consommateur algérien, dit socialement ordinaire, continue d'être la victime permanente d'un système de spéculation qui n'en finit pas.

Y. D.

Plus de 1 100 cas enregistrés depuis le début de l'année

Les ravages de l'intoxication alimentaire

Le constat est inquiétant. Dans la majorité des cas, le laisser-aller en est souvent la cause. Pas moins de 1 166 cas d'intoxication alimentaire causant la mort de deux personnes ont été enregistrés depuis le début de l'année. Ces intoxications sont dues au non-respect des règles d'hygiène et de la chaîne du froid, notamment pour les produits périssables. En période des grandes chaleurs, le risque d'intoxication alimentaire est plus grand. Si les intoxications collectives sont mises sur le dos des citoyens qui ne respectent pas les règles d'hygiène durant les fêtes, il n'en demeure pas moins que l'intoxication alimentaire est causée par les infractions aux règles d'hygiène et de santé publiques, commises par les commerçants légaux et informels. Les dégâts ne peuvent qu'être considérables avec le mois du ramadhan, qui coïncide avec la canicule, notamment avec la surconsommation de glaces, de «z'labia», «kalbelouz» et autres, sans oublier tous les produits exposés à l'air libre. Dans ce cas, les risques augmentent. Certes, durant le mois sacré les préparations alimentaires se font dans les foyers, mais ce sont les conditions de conservation qui sont à mettre en cause. Pas moins de 1 166 cas d'intoxication alimentaire causant la mort de deux personnes ont été enregistrés sur une

période s'étalant du 1^{er} janvier à 31 mai de l'année en cours, a fait savoir la directrice de la prévention socio-environnementale au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, D' Samia Amrani. Les principaux produits responsables de ces intoxications alimentaires sont la pâtisserie, la viande hachée et les denrées alimentaires dont la chaîne de froid n'a pas été respectée, a précisé la responsable. L'hygiène alimentaire, notamment au niveau des restaurations rapides où beaucoup d'Algériens déjeunent, de plus en plus, avec des repas rapides constitués essentiellement de friture et glucides avec la sacrée bouteille de limonade, fait défaut. Malheureusement, le laisser-aller de certains restaurateurs en est la cause. Dans ces gargotes, n'importe qui fait n'importe quoi. Le contrôle des services de prévention en vigueur à un certain moment est malheureusement délaissé. Le comble, même si les intoxications alimentaires collectives font partie des maladies à déclaration obligatoire, beaucoup de cas échappent aux statistiques et ne sont pas déclarés. Ce qui dénote que le nombre de victimes d'intoxication alimentaire est beaucoup plus important que celui déclaré.

Oum El Bouaghi, Constantine et Médéa sont les wilayas qui ont recensé le plus grand

nombre d'intoxications alimentaires en 2016, a fait savoir D' Amrani qui a appelé à une vigilance plus accrue durant ce mois sacré de ramadhan qui coïncide avec la saison estivale où la chaleur est propice à la prolifération bactérienne.

La responsable a appelé les citoyens à suivre les recommandations du ministère de la Santé, à savoir bien se laver les mains avant de toucher des aliments, laver les fruits et légumes, désinfecter les surfaces et le matériel en contact avec les aliments et tenir les insectes, les rongeurs et les autres animaux à l'écart des aliments et de la cuisine. Le ministère a recommandé la conservation des aliments cuits dans de récipients fermés pour éviter tout contact entre les aliments crus et les aliments prêts à consommer. Il a souligné également la nécessité de vérifier les dates d'expiration des produits, notamment les conserves, et de consommer les aliments produits par des marques qui respectent les normes. Le ministère a mis en garde contre la consommation des produits étalés sur les trottoirs, notamment ceux contenant des œufs, de la mayonnaise et la crème chantilly. Il recommande également de faire bien cuire les aliments et de bien les réchauffer avant de les servir.

Louiza Ait Ramdane

Bouchouareb affirme le maintien et le renforcement de la règle 51-49

«Fini l'octroi de privilèges d'une manière anarchique»

■ Le ministre de l'Industrie a démenti le renoncement de l'État à la règle 51-49 du fait qu'elle ne figure plus dans le code d'investissement tout en rassurant que l'octroi des privilèges aux investisseurs d'une manière anarchique est fini.

Par Nacera Chennafi

Dans sa réponse aux questions et remarques des députés dans le cadre du débat autour du projet portant promotion des investissements, le ministre a affirmé que toutes les observations seront prises en charge. Il a assuré que ce texte vient pour booster l'investissement : «On est aujourd'hui dans une économie de marché avec l'aspect social de l'Algérie consacré dans la Constitution récente». Rappelant les défaillances de la règle 51-49, notamment le transfert des capitaux directement par des parties qui importent, le ministre a affirmé son maintien ; «On n'a pas renoncé à cette règle mais on l'a renforcée. On l'a rajoutée au secteur commercial, donc de l'importation». «On tient à cette règle, dans le contexte actuel, on n'a aucun gain à sa suppression. Notre pays a besoin de cette règle dans le contexte économique actuel» a-t-il encore affirmé.

Il a rassuré aussi que l'État ne renoncera pas à ses devoirs et veut diversifier l'économie, ce qui demande selon lui «une profonde réforme qu'on a entamée depuis deux ans». Il a souligné aussi que ce texte vient dans une conjoncture économique difficile, ce qui «impose de rechercher de nouvelles ressources et pour cela, on a opté pour des avantages à l'égard des investisseurs» a-t-il ustifié. Répondant aux critiques des députés du PT concernant les «privilèges» accordés aux investisseurs, le ministre a indiqué que ce sont les mêmes avantages existant dans la précéden-



Ph/E. SOraya/J. A.

te loi, ajoutant par contre que ces privilèges ont été «réduits à travers une liste négative comportant 200 branches», rappelant aussi l'identification de 15 filières pour la diversification de l'économie.

Il a expliqué aussi que les avantages sont donnés à ceux qui s'intègrent dans la politique «d'import substitution» et seront accompagnés au niveau des banques et pour l'acquisition du foncier industriel.

«Finis les privilèges anarchiques» a-t-il ajouté, tout en affirmant que les privilèges ne seront plus donnés par l'administration car désormais, ils sont instaurés par la loi, «c'est la première fois qu'on arrive à ça» a-t-il dit. S'agissant de ceux qui

demandent un bilan, le ministre souligne que «ce n'est pas maintenant que je vais donner un bilan sur ce que je fais ou ce qui a été fait auparavant». Dans ce cadre, il a annoncé la signature de projets de partenariat pour la réalisation de trois usines de transformation de phosphate.

Toutefois, il a reconnu que le code d'investissement ne pourra pas régler seul le problème de l'économie, car il faut améliorer le climat des affaires. En matière de législation, il a annoncé qu'une loi d'orientation des PME PMI sera présentée prochainement.

Pour ce qui est de la réalisation des zones industrielles, il a indiqué que 37 ont démarré sur les 49 prévues, qui ont eu des

problèmes «par rapport aux terres agricoles». S'agissant de ceux qui ont pris des terres et n'ont pas réalisé les projets, il s'est engagé à ce que les terres seront récupérées. Abordant le droit de préemption, il a expliqué qu'il a été juste adapté et son impact est maintenu et renforcé. «On ne pouvait pas l'appliquer» a-t-il indiqué affirmant que ce droit a été ajouté par rapport à l'extérieur avec des multi-nationales de 0 à 10%. «Jusqu'à présent, on n'avait pas ce droit». Selon le ministre, avant il était stipulé le droit d'achat et non pas le droit de préemption. Pour ce qui est des textes d'application, il s'est engagé pour leur finalisation avant la fin de l'année en cours.

En réponse au PT concernant l'impact des privilèges offerts aux investisseurs sur les caisses de l'État, il a indiqué que l'État récupère 70 pour cent des avantages lors de la réalisation.

C'est dans un contexte d'absentéisme et de retard, que les quelques députés présents hier à la deuxième journée ont débattu du projet de loi portant promotion de l'investissement.

Dans la matinée, c'est le Front des forces socialistes qui a exprimé son opposition à ce texte. C'est ce qui a été indiqué par le député Chafaa Bouaiche. Selon lui ce texte a fait le choix du libéralisme et le FFS le refuse.

Un député insulte le ministre

Cependant, dans la séance de l'après-midi, celle-ci a été perturbée par le député, Tahar Missoum appelé «spécifique» qui a enflammé l'hémicycle en traitant le ministre de «fils de harki, je n'accepte pas que vous me gouvernez» et criant à haute voix, «Allah yerham chouhada». Cette intervention a provoqué la colère des députés du RND avant que le président de l'APN ne calme les esprits. A ce propos, un député du FLN a déclaré «il faut imposer le respect au niveau de l'APN». Dans ce contexte, Mohamed Djemi, président du groupe parlementaire du FLN a affirmé le soutien de son parti au ministre de l'Industrie contre ces accusations. En fin de séance, le président de l'Assemblée, Mohamed Ould Khelifa a appelé à la consécration du respect au sein de cette institution, apportant son soutien au ministre de l'Industrie.

N. C.

Selon les estimations du vice-président du Cnes

Le déficit budgétaire atteindra 30 milliards de dollars cette année

Le déficit budgétaire de l'Algérie, évalué initialement à 25 milliards pour cette année, atteindra, selon les estimations du vice-président du Conseil national économique et social, les 30 milliards de dollars. «Le déficit budgétaire prévu pour 2016 était de 25 milliards de dollars, mais je crois, selon mes estimations, qu'on va clôturer à 30 milliards de dollars», a déclaré hier Mustapha Mekideche sur les ondes de la Radio nationale. Selon lui, la crise des hydrocarbures a été sous-estimée par les pouvoirs publics, posant la question de savoir ce qui a été fait, depuis, pour en limiter les implications. L'économiste déplore, dans ce sens, la lenteur des réformes et la réaction tardive du gouvernement pour faire face à la crise qui a éclaté en juin 2014 suite à la chute des prix du pétrole. «L'ampleur de la crise et sa durée avaient été sous-estimées par les pouvoirs publics», a-t-il dit. Il observe, de plus, que ce n'est qu'à l'occasion de la loi de finances de 2016 qu'a été véritablement prise en compte l'ampleur de cette

dernière, dont le premier élément, souligne-t-il, a été illustré par la contrainte budgétaire. Pour le vice-président du Cnes, l'ampleur du déficit budgétaire attendu en 2016 signifie que «les éléments de réponse n'ont pas été suffisants pour prendre en charge cet aspect de la conjoncture». Afin de cerner les moyens d'appréhender la crise économique, l'invité prône l'établissement d'un dialogue opposition-gouvernement. «Pour analyser les répercussions de la crise économique induite par la chute des cours du brut et cerner les minimas permettant d'y faire face, il faut l'ouverture d'un "dialogue politique" entre l'opposition et le gouvernement», a-t-il expliqué. Face à cette situation, et parce que «notre capacité de résilience a diminué de 50%», le vice-président du Cnes considère qu'il va falloir «allumer d'autres moteurs de croissance» pour mobiliser d'autres ressources budgétaires. «Notre capacité de résilience a diminué de 50% en deux ans, si d'autres moteurs de la croissance ne sont pas allu-

més, nous risquons de nous retrouver dans une situation extrêmement fragile», prévient-il, en évoquant le poids des lobbies dans la résistance aux réformes économiques. Mais pour y arriver, il faut améliorer le climat des affaires dont l'un des handicaps, dit-il, est représenté par la question du foncier. Il appelle à sauter les «verrous bureaucratiques» pour en faciliter l'accès aux promoteurs. Parmi les autres solutions qu'il préconise pour rassembler des ressources supplémentaires, il appelle à «mettre à plat» le système des subventions, à prendre en main la question du «gaspillage dans la dépense publique» et à revoir, à la hausse, les prix des carburants et de l'électricité. Commentant, par ailleurs, le modèle de croissance économique, objet de la dernière tripartite, dont il dit attendre d'en connaître le profil, Mustapha Mekideche estime que le plus important réside dans l'effectivité de sa mise en œuvre. Le concept d'un modèle économique avait été introduit en 2012 par le Cnes avant

même la baisse des prix du pétrole qui s'était déclenchée à la mi-2014, a fait savoir l'expert. Le modèle tel qu'il avait été perçu par le Cnes, précise-t-il, est basé sur six fondamentaux : la ré-industrialisation, la rigueur budgétaire, la liquidation progressive des rentes et des activités informelles, la mise à plat du système des subventions, l'amélioration du climat des affaires et l'émergence d'un secteur privé national productif. Selon M. Mekideche, l'essentiel de ces fondamentaux a été pris en considération par le Comité de rédaction du texte portant sur le modèle économique de croissance et endossé par les pouvoirs publics. «Nous voyons bien que la résilience dont a fait preuve l'économie algérienne sous l'empire de l'ancien modèle économique arrive, progressivement, à son extinction. L'essentiel, à présent, est dans la mise en œuvre effective de ce nouveau modèle car le temps nous est compté», avise-t-il.

Meriem Benchaouia

Appels des syndicats aux élèves à réviser en groupe dans les lycées

Des candidats peinent à réviser pour cause de déprime

■ Les responsables d'associations de parents d'élèves et de syndicats du secteur ont appelé les parents des élèves concernés par l'examen partiel du baccalauréat 2016 à soutenir moralement leurs enfants et à les encourager à réviser en groupe dans les lycées où des psychologues et des conseillers d'orientation scolaire sont présents.

Par Siham L.

Le président de l'Association nationale des parents d'élèves, Khaled Ahmed, a indiqué dans une déclaration à l'APS que les parents doivent encourager leurs enfants à se rendre dans les lycées pour réviser en groupe avec un suivi assuré par des psychologues et des conseillers d'orientation scolaire. M. Ahmed a assuré que «les élèves ont eu du mal à accepter cette situation d'examen partiel», affirmant qu'il «leur est très difficile de reprendre les révisions en ce mois de ramadhan et en plein été». Il a appelé le ministère à organiser «une campagne de sensibilisation» au profit des candidats pour «les inciter à réviser et les orienter». La présidente de la Fédération nationale des associations des parents d'élèves, Djamilia Kheyar, a qualifié cette situation de «particulière», appelant les parents d'élèves à soutenir leurs enfants et à les encourager à réviser. Selon M^{me} Kheyar, cette session «ne sera pas difficile», soulignant que «le ministère a tenu compte de l'état psychologique des élèves qui ont fourni



des efforts toute l'année et qui sont concernés par l'examen partiel d'autant que les épreuves coïncident avec le mois de ramadhan et la chaleur estivale». Le coordonnateur national du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Snapes), Meziane Meriane, a pour sa part insisté sur le rôle important que doivent jouer les parents d'élèves afin de convaincre leurs enfants de la «nécessité de refaire le Bac». Il a en outre appelé les élèves à se rendre à leurs établissements pour réviser en groupe. «Nous demandons aux élèves de réviser chaque matière à refaire sans trop de pression d'autant qu'ils ont déjà eu à réviser à fond chacune

de ces matières tout au long de l'année». Le représentant de l'Union nationale des travailleurs de l'éducation et de la formation (Untef), Sadek Dziri, a quant à lui appelé les directeurs des établissements scolaires à inviter les élèves à se rendre à leurs établissements pour la révision et pour tirer profit des conseils des psychologues et des conseillers d'orientation scolaire. Pour le pédagogue Abderazak Dourari, la décision d'organiser un examen partiel du Bac «va dans l'intérêt des élèves qui ont été studieux tout au long de l'année» d'autant qu'elle «leur offre l'opportunité de prouver qu'ils méritent leur réussite». Il a appelé, dans ce sens, à alléger le dispositif mis en place lors des examens et à prendre en

considération les conditions que vivent les élèves en cette période. Il a également appelé à la nécessité de «donner au baccalauréat sa véritable dimension en attendant les changements prévus par le ministère de l'Education nationale». La décision de refaire partiellement le baccalauréat a généré un état de déprime chez les élèves concernés, notamment ceux de la filière sciences expérimentales qui rejettent en bloc cette situation et refusent de reprendre les révisions en prévision des examens dans les 7 matières. Roumeissa, Hafidh et Melissa, tous de la filière sciences expérimentales, ont affirmé refuser de refaire le Bac d'autant plus qu'il coïncide avec le mois sacré du ramadhan. Ils ont confié avoir

entamé depuis quelques jours la révision individuelle après le Shour, se référant en cas de difficulté à résoudre les exercices des matières essentielles à leurs camarades par téléphone ou Internet. Même sentiment chez Mohamed, Lilya et Sonia qui affirment accepter difficilement cet état de fait et refusent de reprendre les révisions. Nous n'étions pas préparés psychologiquement à cela et pour nous l'année scolaire était terminée, ont-ils livré des déçus. Selon ces candidats, les fuites des sujets du Bac et la décision de refaire étaient considérées comme une «sanction» qui venait s'abattre sur eux alors qu'ils étaient excellents dans leurs classes respectives, soulignant que leurs enseignants des cours particuliers les avaient convoqués pour une révision en groupe sans contrepartie afin de les aider moralement à surmonter cette phase difficile. Malgré l'ouverture des établissements et des mesures prises par le ministère de l'Education nationale en matière de mobilisation de psychologues et de conseillers pédagogiques, le plus grand absent était l'élève, a-t-on constaté lors d'une tournée dans certains lycées. Au lycée Didouche Mourad de Bir Mourad Rais, il n'y avait que 10 candidats venus mardi matin pour entamer les révisions et tirer profit des conseils du staff pédagogique mis en place à cet effet.

S. L./APS

Téléphonie mobile Un site algérien lance un comparateur d'offres de communication

LE SITE algérien webstar.electro.com, un guide d'achat et comparateur de prix, vient de lancer le premier comparateur d'offres de communication proposées par les trois opérateurs de téléphonie mobile (Mobilis, Ooredoo et Djezzy). Ce comparateur vise à aider les usagers à choisir parmi les diverses offres adaptées à leurs besoins, explique les concepteurs du site. L'ensemble des forfaits mobiles, disponibles chez les trois opérateurs mobiles, sont répertoriés dans ce comparateur qui les classe selon l'intérêt de chaque utilisateur. Tout y est : forfaits pour particuliers, entreprises, sans abonnement ou avec abonnement. Il suffit juste de choisir parmi ces quatre options et de comparer à l'aide d'un moteur de recherche l'offre la plus intéressante. L'utilisateur pourra aussi faire une recherche selon son budget, l'offre internet, le forfait appel, les offres gratuites proposées et comparer les résultats entre les trois opérateurs. **Malik N.**

Après cessation définitive de l'activité

Obligation de réserve pour les militaires

Le militaire est tenu à l'obligation de réserve en «tout lieu» et en «toute circonstance», notamment après cessation définitive d'activité, stipule le projet de loi complétant l'ordonnance n° 06-02 du 28 février 2006, portant statut général des personnels militaires. L'article 24 de ce projet de loi qui va être présenté prochainement à l'Assemblée populaire nationale, indique que «le militaire est tenu à l'obligation de réserve en tout lieu et en toute circonstance. Il doit s'interdire de tout acte ou comportement de nature à compromettre l'honneur ou la dignité de sa qualité ou à porter atteinte à l'autorité et à l'image de marque de l'institution militaire». Le projet de loi précise qu'«après cessation définitive d'activité, le militaire reste astreint au devoir de réserve et tout manquement à ce devoir de nature à porter atteinte à l'honneur et au respect dû aux institutions de l'Etat». Ainsi, il peut faire l'objet «de retrait de la médaille d'honneur, de plainte à l'initiative des autorités publiques, auprès des juridictions compétentes

conformément aux dispositions légales en vigueur et de la rétrogradation dans le grade». Dans l'exposé des motifs, il y est indiqué que «les militaires, admis directement à la vie civile, doivent s'abstenir de tout acte, tout propos ou tout comportement susceptible de nuire à la considération des institutions de l'Etat et des autorités publiques». Il y est ajouté que l'obligation de réserve est «expressément» prévue dans la loi portant statut général des personnels militaires à l'égard desquels elle constitue un «véritable code de déontologie comportemental qu'ils se doivent d'observer durant toute leur carrière». «La législation en vigueur qui régit cette obligation ne l'a cependant pas étendu aux militaires ayant cessé définitivement leur activité, qu'ils soient ou non versés dans la réserve», explique la même source. Ce projet de loi a pour but de «combler le vide juridique constaté et éviter de recourir, à chaque fois à la voie de la sanction, qu'il est proposé de réviser les règles législatives en vigueur qui enca-

drent le devoir de réserve». Le projet de loi relève qu'il s'agit de compléter l'article 24 de l'ordonnance n°06-02 du 28 février 2006, précisant que la rétrogradation dans le grade n'a pas d'effet sur les droits versés aux intéressés au titre de la retraite.

Devoir de retenue et de réserve pour les officiers de réserve

Le militaire de carrière admis à cesser son activité au sein de l'armée reste astreint à un devoir de retenue et de réserve, stipule le projet de loi complétant l'ordonnance n° 76-112 du 90 décembre 1976, portant statut général des officiers de réserve. Ce projet de loi, qui sera présenté prochainement à l'APN, prévoit dans l'article 15 bis, que «le militaire de carrière admis à cesser définitivement son activité au sein de l'armée et versé dans la réserve, exerce librement les droits et libertés que lui confèrent les lois de la République». Il reste cependant, «astreint à un devoir de retenue et de réserve». Dans

cette position, tout manquement au devoir de nature à porter atteinte à l'honneur et au respect aux institutions de l'Etat, constitue un outrage et une diffamation et peut faire l'objet, à l'initiative des autorités publiques, de retrait de la médaille d'honneur, et de plainte auprès des juridictions compétentes conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le même article (15 ter) précise également que «le militaire de carrière admis à cesser définitivement son activité au sein de l'armée et versé dans la réserve qui manque gravement au devoir de retenue et de réserve encourent la rétrogradation dans le grade». Le projet de loi précise, par ailleurs, que l'expression «officier de l'armée de l'active» est remplacée, dans l'ensemble des dispositions de l'ordonnance, par l'expression «officier de carrière» et l'expression «officier de réserve» est remplacée par l'expression «officier versé dans la réserve».

Safy T.

Avec un taux de 28% sur les 4 premiers mois

Notable baisse des importations de sucre

■ La facture d'importation de sucre s'est chiffrée à 230,834 millions de dollars (usd) durant les quatre premiers mois de 2016, contre 321,054 millions usd à la même période de 2015, soit un repli de 28%, selon les Douanes.

Par Samy O.

Les quantités importées de sucre (de betterave brute, de canne à sucre, sirop de lactose et lactose à l'état solide) ont baissé à 652 865,56 tonnes contre 726 476,72 t (-10%), indique le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis).

En plus de la baisse des quantités importées, cette réduction de la facture s'explique également par un recul des cours mondiaux des sucres roux et blanc en raison d'une bonne



Ph. > D. R.

récolte mondiale de canne à sucre et d'une dépréciation de la monnaie brésilienne par rapport

au dollar. Le Brésil, premier producteur mondial de sucre, a tablé sur une récolte record de

canne à sucre de 604 millions de tonnes sur 2015-2016, la canne étant à l'origine de 80% de la

production mondiale de sucre. Durant l'année 2015, les prix moyens à l'importation par l'Algérie des sucres roux et blanc ont baissé de 18%. Cette tendance baissière s'est poursuivie durant le 1er trimestre 2016 avec un prix moyen à l'importation du sucre roux de 340 dollars/t contre 401 dollars/t à la même période de 2015, soit une baisse de 15,2%. Quant au sucre blanc, son prix moyen à l'importation a été de 500 dollars/t sur les trois premiers mois 2016 contre 542 dollars à la même période 2015, en recul de 7,8%.

S.H.

S. O./APS

Pétrole

Le Sahara blend algérien augmente de plus de 5 dollars en un mois

Le prix moyen du Sahara blend, pétrole brut de référence algérien, a poursuivi sa hausse en s'établissant à 47,73 dollars/baril en mai dernier contre 42,33 dollars en avril, soit une augmentation de 5,4 dollars, selon le rapport de l'Opep. La moyenne des prix du Sahara blend était de 39,41 dollars en mars dernier, indiquent les données publiées dans le rapport mensuel de l'Opep. A rappeler que le budget du pays est basé, depuis plusieurs

années, sur un baril de référence à 37 dollars sur la base duquel est calculée la fiscalité pétrolière budgétisée. Au-delà de cette fiscalité, tout recouvrement est automatiquement affecté au Fonds de régulation des recettes (FRR). Pour rappel, selon le FMI, l'Algérie a besoin d'un baril de pétrole à 87,6 dollars pour équilibrer son budget de 2016. Par ailleurs, l'Opep indique dans son rapport que la production algérienne de pétrole a légèrement

baissé entre avril et mai 2016, passant de 1,141 mbj à 1,133 mbj. Pour ce qui est du panier des pétroles de l'Opep, son prix moyen a enregistré en mai une hausse de 5,35 dollars par rapport à avril dernier, pour atteindre 43,21 dollars/baril. La production de l'Opep a cependant reculé de 100 000 barils par jour en mai par rapport à avril, à 32,36 mbj.

Chine

Plus faible croissance des investissements depuis 2000

La croissance des investissements en actifs fixes au cours des cinq premiers mois de l'année en Chine est tombée sous la barre des 10% pour la première fois depuis 2000, ce qui ravive les anticipations de nouvelles mesures de soutien à l'économie. Le gouvernement s'est montré plus prudent sur les moyens de relancer l'activité après des commentaires, publiés le mois dernier dans la presse officielle, pointant les risques d'une hausse de l'endettement du pays. «Les chances d'une baisse du RRR (ratio de réserves obligatoires des banques), voire des taux d'intérêt d'ici la fin du

deuxième trimestre, sont en hausse», a déclaré Zhou Hao, économiste chez Commerzbank. Au vu de la persistance du ralentissement économique chinois, d'autres analystes sont également d'avis que des mesures de relance supplémentaires sont susceptibles d'être prises au cours des prochains mois. «Le gouvernement pourrait mettre en place de nouveaux instruments de politique budgétaire, comme par exemple un processus accéléré de l'approbation de projets d'infrastructures au vu de la progression des risques baissiers pesant sur la croissance», a dit Raymond Yeung (ANZ).

Selon le Bureau national des statistiques, la croissance des investissements en actifs fixes a augmenté de 9,6% sur la période janvier-mai par rapport à la même période de 2015, alors que les économistes s'attendaient à ce qu'elle conserve son rythme de 10,5% observé de janvier à avril. Le taux de croissance des investissements en actifs fixes du seul secteur privé est tombé à 3,9% sur la période, un plus bas depuis que la Chine a commencé à compiler cette statistique depuis 2012, contre 5,2% sur janvier-avril et des taux à deux chiffres l'an dernier. Les autres données publiées ce lundi offrent

un tableau un peu plus encourageant, semblant suggérer qu'une chute brutale de l'activité pourra être évitée. Pour autant, ils ne laissent pas entrevoir d'accélération notable de la reprise. La croissance de la production industrielle est restée inchangée en mai, à 6% comme un an plus tôt et comme en avril. Les économistes interrogés par Reuters s'attendaient à un léger ralentissement à 5,9%. Les ventes au détail ont pour leur part progressé de 10,0% sur un an en mai, alors que les économistes prédisaient un rythme de 10,1% identique à celui d'avril.

T.L./Agences

Changes

L'euro monte face au dollar, la livre britannique sous pression

L'euro montait un peu face au dollar dans un marché attentiste à deux jours d'une réunion de la Réserve fédérale américaine (Fed), tandis que la livre britannique souffrait des craintes sur l'issue du référendum sur l'Union européenne (UE) la semaine prochaine. En fin de journée, l'euro valait 1,1285 dollar contre 1,1251 dollar vendredi soir. La monnaie européenne baissait face à la monnaie japonaise, à 119,72 yens – tombant même à 119,00 yens, son niveau le plus faible depuis fin février 2013 – contre 120,30

yens vendredi. Le dollar aussi perdait du terrain face à la devise japonaise, à 106,11 yens – atteignant même 105,74 yens, son plus bas niveau depuis début mai – contre 106,93 yens vendredi. La livre britannique est repartie en forte baisse vendredi et accentuait son repli lundi, tombant à des plus bas en deux mois à 79,86 pence pour un euro et 1,4116 dollar pour une livre. «Les inquiétudes (liées à un éventuel "Brexit", c'est-à-dire une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, NDLR) se sont intensifiées après des

signes d'une avancée des partisans de la sortie», observait Derek Halpenny, analyste chez Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ. Au cours du week-end, de nouveaux sondages ont en effet donné le camp pro-sortie en tête des intentions de vote. «Comme on s'y attendait, la livre devrait se trouver de plus en plus sensible aux sondages et une nouvelle escalade de l'aversión au risque, couplée avec des mouvements accrus de ventes spéculatives, est probable», prévenait M. Halpenny. Les Britanniques doivent se prononcer le 23

juin prochain sur l'avenir du Royaume-Uni au sein de l'UE. De son côté, le dollar se trouvait de nouveau sous pression avant la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) qui se tiendra mardi et mercredi. «Les marchés sont convaincus que la Fed ne va pas modifier sa politique monétaire, alors la seule incertitude avant la réunion est le contenu de la mise à jour des prévisions de l'institution pour l'économie américaine», prévenait M. Halpenny.

R.E.

El Affroun

L'université renforcée par un siège pour une agence de recherche

■ L'université Ali-Lounici d'El Affroun a été renforcée par un siège pour l'Agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines (ATRSSH), considérée la cinquième du genre à l'échelle nationale.

Par Ilham N.

Selon le directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, P' Hafid Aourag, la mission de cette agence, confiée au D' Boucenna Mohamed, est de fournir des informations utiles aux chercheurs en sciences sociales et humaines, tout en leur assurant l'accompagnement nécessaire pour développer des recherches pertinentes qui permettent de faire avancer la connaissance en sciences sociales et humaines et de répondre, au mieux, aux besoins socio-économiques de l'Algérie. Pour D' Boucenna, cet espace de recherche, considéré comme un acquis véritable pour les étudiants et chercheurs en sciences humaines et sociales, participe, également, au financement de projets de recherche, ainsi que des actions de perfectionnement et de recyclage nécessaires à la réalisation de

son programme, à travers le développement de relations d'échange et de coopération avec tout organisme national ou étranger exerçant dans le même domaine. La structure contribue, en outre, à la prise en charge matérielle et financière de manifestations scientifiques nationales et internationales, organisées dans les domaines liés à ses activités. Assurer la publication et la diffusion des résultats de la recherche et contribuer à leur valorisation, est l'autre mission assignée à cette agence nationale, dont le slogan est «Pour une meilleure connaissance et un meilleur développement de la société algérienne». L'ATRSSH est, également, chargée, selon D' Boucenna, de procéder à des appels d'offres à projets de recherche, touchant les différentes thématiques en relation avec le développement en Algérie. Ces appels d'offres englobent les programmes nationaux de recherche (PNR), les équipes de recherche mixtes, et les projets de recherche théma-



tiques. Pour sa part, le P' Aourag, qui a assisté à l'ouverture de cet espace scientifique, a appelé, en marge de la cérémonie, à l'impératif de traduction «vers la langue anglaise», de toutes les recherches et études réalisées par les chercheurs algériens dans différents domaines, estimant que leur traduction «participera, dans une grande mesure, dans leur diffusion à l'échelle mondiale». Le même responsable a souligné le rôle d'importance affecté à cette agence dans le développement de la recherche dans les domaines des sciences

humaines et sociales. «Un domaine d'égale importance avec les disciplines scientifiques et technologiques, considérées comme les bases principales de développement de toute société», a-t-il assuré. Cette agence thématique de Blida s'ajoute à quatre autres agences thématiques dédiées aux sciences et technologies (El Harrach), sciences de la nature et de la vie (Béjaia), sciences agricoles et biotechnologies (Constantine) et sciences médicales (Oran). Elle a été créée sur la base du décret exécutif N° 11/398 daté de 2011. I. N./APS

Tizi-Ouzou

Le marché spécial Ramadhan casse les prix au bonheur du consommateur

L'ouvert par la direction du commerce de Tizi-Ouzou au niveau des locaux de l'ancienne gare routière, casse les prix des produits de large consommation au grand bonheur du consommateur, a-t-on constaté. Ouvert dimanche, cet espace commercial situé à l'entrée ouest de la ville des Genêts est animé par des producteurs qui assurent une vente directe de leurs produits au consommateur et pratiquent des prix d'usine. «La suppression des intermédiaires s'est répercutée positivement sur les prix affichés et qui sont en nette baisse, comparés à ceux pratiqués dans les magasins et les grandes surfaces de la wilaya», ont témoigné des

citoyens qui ont salué cette initiative. En fin de matinée, une importante affluence de consommateurs est constatée au niveau de ce marché. Des acheteurs rencontrés sur place ont exprimé à l'APS leur satisfaction quant aux prix pratiqués au niveau de ce marché et qui sont jugés inférieurs à ceux affichés dans les commerces de la ville. Une différence qui peut aller de 20 à 120 DA pour les fruits et légumes et de 50 à 300 DA pour les viandes rouges, a-t-on constaté. L'ensemble des produits de large consommation, notamment agroalimentaires, sont disponibles au niveau de ce marché animé par 24 producteurs locaux (d'autres devront s'installer plus tard). Il s'agit des fruits et

légumes, viandes rouges et blanches, détergents, jus et boissons gazeuses, gâteaux traditionnels et produits de meunerie. Un pépiniériste, installé juste à l'entrée du marché, égaye cet espace commercial avec de jolies plantes en fleurs et d'autres d'intérieur proposées à la vente, et qui attirent particulièrement la gent féminine. Une équipe de la direction du commerce composée d'agents de la répression des fraudes et de protection du consommateur a été mobilisée au niveau de ce marché pour veiller au respect des transactions commerciales et à la conformité des produits affichés, a-t-on constaté.

Ali O./Agences

Mila

Signature de trois conventions de performance pour la collecte du lait

Trois conventions de performance visant l'augmentation du niveau de collecte du lait et le développement de cette filière ont été signées dans la wilaya de Mila entre trois laiteries et la direction des services agricoles (DSA), a-t-on constaté. La signature des conventions s'est tenue à la maison de la culture M'barek-El-Mili, en marge des travaux d'une rencontre régionale sur les perspectives de développement de cette filière, ouver-

te par le wali, en présence de représentant des huit wilayas de l'Est du pays.

L'objectif des services agricoles à travers ces conventions est l'augmentation du niveau de collecte de cette production où 40 millions de litres ont été collectés l'année dernière sur les 154 millions enregistrés, a précisé le directeur des services agricoles (DSA), Rabah Ferdas. L'opération est inscrite dans le cadre du nouveau dispositif mis

en place récemment par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, visant la relance de la filière lait à l'échelle nationale à travers une étroite collaboration entre les directions des services agricoles et les laiteries et la consécration de la décentralisation, la protection des intérêts des professionnels de la filière lait, tout en assurant le développement de cette filière. L'amélioration de la situation de cette filière, l'augmentation de la

collecte de cette production et la prise en charge des préoccupations des professionnels sont les objectifs de ces conventions, a indiqué de son côté Abdenacer Benhssine, le propriétaire de la laiterie Gerouz de Mila. Ce séminaire régional a étudié plusieurs thèmes portant sur les résultats réalisés dans la filière lait et les perspectives de développement durant les années prochaines.

L.D./APS

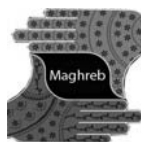
Saison estivale à Skikda Ouverture de quatre camps de vacances destinés aux familles

QUATRE CAMPS de vacances réservés aux familles seront ouverts dans la wilaya de Skikda au titre de la saison estivale en cours, a indiqué le directeur du tourisme et de l'artisanat (DTA), Abdelhak Didji. Ces camps de vacances seront implantés dans les communes de Collo, Kerkeria (Ouest de Skikda) et El Mersa (Est de Skikda) «juste après la fin du mois de ramadhan», a précisé le même responsable. Chaque camp regroupe 60 tentes en toile, a-t-il détaillé, précisant que la durée d'hébergement oscille entre une et trois semaines et le coût d'un séjour d'une semaine est arrêté à 3 000 DA. La prise en charge des estivants, notamment les familles à revenus moyens et faibles durant cette période d'été est «l'objectif essentiel» de la mise en place de ces camps, a-t-il affirmé, soulignant que l'opération a été initiée par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales afin de répondre aux besoins de certaines couches de la société. Les camps de vacances comblent un «déficit enregistré en matière de capacité d'accueil de structures hôtelières dans cette wilaya», a-t-il dit, rappelant que Skikda, dotée d'un littoral de 140 km, ne dispose actuellement que de 2 500 lits. Le parc hôtelier de la wilaya de Skikda dispose de 30 établissements en plus de 19 projets en cours de réalisation, d'une capacité de 3 400 lits, a fait savoir M. Didji. N.G

SEOR d'Oran Facilités de paiement et régularisation de situations de branchements illicites

LA SOCIÉTÉ de l'eau et d'assainissement d'Oran (SEOR) propose à ses abonnés des facilités de paiement des redevances et la régularisation des situations de branchements illicites, a-t-on appris de son directeur commercial. Ces mesures, qui prennent effet durant le mois de ramadhan, offrent la possibilité d'établir, sur demande, un calendrier pour les redevances, a indiqué Medjahed Abdellah. Les dettes de la SEOR s'élèvent à plus de 3 milliards DA où 42% (clients ordinaires et administrations) des 320 000 abonnés n'honorent pas les factures de consommation d'eau, a-t-il déploré. La société accorde aussi des facilités aux impliqués dans des affaires de vol d'eau (branchements illicites) pour régulariser leurs situations, a-t-on souligné. Selon les statistiques de la SEOR, 325 cas de vol d'eau ont été relevés durant le premier trimestre de l'année en cours. Pour permettre aux abonnés de bénéficier de ces facilités, l'agence commerciale, sise à la rue «Mohamed-Khémisti» au centre-ville d'Oran, ouvre ses portes après l'iftar, soit de 22 heures à minuit. La wilaya d'Oran dispose de 26 agences commerciales de la SEOR réparties sur 19 communes. Les autres communes sont couvertes par une caravane de proximité domiciliée en leurs sièges.

R.R.



Libye

Les forces du gouvernement d'union poursuivent leur offensive contre Daech à Syrte

■ Les forces du gouvernement d'union en Libye continuaient leur avancée dans Syrte pour éliminer les éléments du groupe terroriste autoproclamé Etat islamique (EI/Daech), retranchés dans les quartiers du centre de la ville portuaire, selon des sources concordantes.

Par Kamel L.

Un mois après le début de l'offensive lancée par le gouvernement d'union libyen (GNA) contre Daech, les terroristes se retrouvent désormais pris au piège et retranchés dans des quartiers du centre de Syrte, selon les mêmes sources. Après avoir rapidement progressé dans leur offensive pour reprendre cette ville du centre-nord, les forces loyales au gouvernement d'union peinent depuis dimanche à avancer dans la zone résidentielle où sont retranchés les terroristes, selon les médias citant des témoins. Soutenues dans leur opération par l'«aviation et l'artillerie lourde», les troupes du GNA se trouvent désormais aux entrées de cette zone de 5 km² qu'elles assiègent et qui s'étend du centre de la ville côtière jusqu'à la mer, au nord. Selon un porte-parole des forces des opérations aériennes d'urgence, du Conseil présidentiel libyen, Mokhtar Fekroun, les forces aériennes ont effectué «150 frappes» sur des positions de Daech dans la ville de Syrte, depuis l'attaque sur la région d'Abou Ghirne dans l'ouest du pays en mai dernier. L'opération contre l'EI est placée par le gouvernement d'union sous un commandement conjoint basé à Misrata, à 200 km à l'ouest de Tripoli, à mi-distance entre la capitale libyenne et Syrte. Elle est menée par des forces libyennes fortement armées implantées dans plusieurs villes de l'ouest, principalement celles de Misrata. Prenent également part à l'offensive antiterroriste à partir de l'est du pays, les unités des gardes des installations pétrolières diri-

gées par Ibrahim al-Jodrane, qui ont réussi à reprendre plusieurs secteurs à l'EI sur leur chemin vers Syrte. Selon le porte-parole de ces forces qui contrôlent les principaux ports pétroliers, dont ceux de Ras Lanouf et Al-Sedra, elles s'apprêtent à prendre d'assaut Syrte à partir de l'est. Ces forces, qui avaient repoussé en janvier une offensive d'envergure de l'EI pour s'emparer des ports pétroliers, sont formées de membres de tribus locales. Elles ont rallié le GNA. A mi-chemin entre Tripoli et Benghazi, 300 km séparent Syrte des rives européennes et 242 km de Misrata à l'ouest, d'où sont partis la majorité des forces du GNA il y a un mois pour reprendre aux terroristes leur fief. Sa proximité avec la zone du «croissant pétrolier» plus à l'est a donné des visées expansionnistes aux membres de l'EI, qui tentent de contrôler les terminaux et ports pétroliers. Dans leur offensive, les forces du gouvernement d'union se déplacent «avec prudence» face aux terroristes «sur les toits» et aux «engins explosifs disséminés», que ce soit dans les rues ou en entrant dans les maisons dans lesquelles se cachent parfois les terroristes, a rapporté un correspondant de l'AFP. Les terroristes «ont recours aux attaques suici-



Ph : DR

de, lancent des kamikazes à partir des quartiers résidentiels pour aller se faire exploser contre les forces libyennes» qui les combattent. Dimanche, trois attentats à la voiture piégée ont fait un mort et quatre blessés parmi les forces loyalistes. Après ces attaques, une unité des forces du GNA a tenté une incursion dans la zone depuis l'ouest mais a dû se retirer après de violents combats avec les éléments de Daech, selon la même source. Quatre corps de terroristes «en tenue militaire» ont été tués pendant les affrontements dans le secteur, affirment les forces du gouvernement d'union. Un membre des troupes gouvernementales a lui été blessé par un

«tir de franc-tireur». «Nous allons continuer à avancer malgré les difficultés», a lancé l'un des combattants pro-GNA cité par l'AFP. Selon les médias, l'un des principaux objectifs de Daech à Syrte est le centre de conférence Ouagadougou, utilisé par le groupe terroriste comme une sorte de «centre de commandement». C'est dans ses bâtiments que les terroristes sont aujourd'hui pris «en étau» à mesure que les forces du GNA progressent, affirme-t-on de sources médiatiques. Il y aurait en Libye quelque 5 000 terroristes de l'EI, selon des responsables américains, et la grande majorité d'entre eux, dont de nombreux étrangers, seraient à Syrte, occu-

pée par l'EI en juin 2015. La ville comptait 120 000 habitants avant sa prise par l'EI mais 75% d'entre eux ont réussi à fuir. Il y resterait quelque 30 000 civils dans cette ville portuaire où Daech a commis des atrocités, dont des meurtres sur la place publique. La lutte contre l'EI a été lancée avec une offensive de grande envergure après l'installation à Tripoli le 30 mars du gouvernement d'union dirigé par Fayez al-Sarraj, qui, reconnu par la communauté internationale comme la seule autorité légitime, a progressivement reçu le soutien des milices. Avant de parvenir à Syrte à partir de plusieurs axes et d'y entrer le 8 juin, les forces du GNA ont reconquis plusieurs localités, casernes et installations aux terroristes. Le port de Syrte, son aéroport international, une importante base aérienne et un hôpital ont été également repris ces derniers jours. Les terroristes se sont implantés en Libye fin 2014 en profitant du chaos politique et sécuritaire ayant suivi les événements de 2011 dans le pays.

K. L./agences

Le Conseil de sécurité proroge de six mois le mandat de la Mission

LE CONSEIL de sécurité a prorogé de six mois le mandat de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul) pour qu'elle puisse continuer à appuyer les autorités libyennes dans le rétablissement de la paix dans ce pays en proie à des violences. La résolution 2291 a été adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de sécurité, tel que demandé par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon. Au cours de cette période, la Manul pourra continuer à appuyer les autorités pendant qu'elles s'établissent dans le pays et s'entretenir avec elles des priorités autour desquelles devrait être organisée l'aide internationale. En outre, ce délai donnera à l'Organisation le temps d'élaborer un plan à plus long terme concernant la façon dont elle peut participer à la transition politique libyenne et l'appuyer et à la Manul l'occasion de poursuivre ses efforts en vue de rétablir sa présence en Libye.

K.L.

Conférence des villes espagnoles solidaires avec le Sahara occidental

Les participants réitèrent leur soutien à l'autodétermination

La conférence des villes espagnoles solidaires avec le Sahara occidental, organisée durant la fin de semaine écoulée aux Iles Canaries, a été l'occasion pour tous les participants de «réitérer leur soutien au peuple sahraoui et à son droit légitime à l'autodétermination par le biais d'un référendum», a-t-on appris auprès des organisateurs. La Fédération nationale des institutions solidaires avec le Sahara occidental, organisatrice de cette conférence, a indiqué dans un communiqué que «la conférence a permis d'analyser l'état actuel du conflit du Sahara occidental et de promouvoir un ensemble d'actions et d'initiatives des institutions locales afin d'arriver à une solution urgen-

te à ce long et douloureux conflit, qui a duré plus de 40 ans». Les participants à cette conférence qui ont représenté plus de 50 organisations et institutions publiques espagnoles ont mis l'accent, souligne-t-on, sur «la nécessité de continuer à soutenir le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination par le biais d'un référendum libre et démocratique conformément avec les multiples résolutions des Nations unies» et de dénoncer par ailleurs «les manipulations du gouvernement marocain qui empêchent l'organisation d'un référendum d'autodétermination». Les conférenciers ont également dénoncé «la violation systématique des droits de l'homme dans les territoires occupés du

Sahara occidental et le pillage des ressources naturelles des territoires sahraouis». Ils ont, dans ce sens, appelé à «la cessation de la répression et le pillage des richesses et la libération immédiate de tous les détenus politiques sahraouis et l'ouverture des territoires occupés aux observateurs et aux médias internationaux». La communauté internationale (ONU et UE) ainsi que les gouvernements espagnol, français et américain, ont été exhortés par les participants à cette conférence, à «abandonner leur tolérance et leur permissivité avec le gouvernement du Maroc et exiger le respect immédiat du droit international notamment par le retour des membres de la Minurso et l'organisa-

tion du référendum d'autodétermination». Cette conférence de solidarité et de soutien au Sahara occidental a par ailleurs recommandé de continuer à consolider les actions de solidarité des villes et des institutions locales avec des initiatives politiques. Une multitude d'actions solidaires sera initiée, selon la même source, telles que l'organisation de visites aux camps de réfugiés sahraouis et dans les territoires occupés, la promotion de campagnes pour la libération des détenus politiques sahraouis et pour la cessation du pillage des ressources naturelles du Sahara occidental, conclut la même source.

Anis F./APS



France

Nouvel acte terroriste

■ La France a de nouveau été la cible d'une action «terroriste» après l'assassinat lundi soir d'un policier et de sa compagne près de Paris, acte revendiqué par un meurtrier qui appelait à faire de l'Euro «un cimetière» et par le groupe État islamique.

Par Ali O.

«**C'**est un acte incontestablement terroriste», a déclaré hier matin le président François Hollande après une réunion d'urgence à l'Élysée. «Son auteur a lui-même voulu que son acte puisse être reconnu comme terroriste et l'organisation dont il se réclamait a elle aussi revendiqué l'acte», a-t-il ajouté, en évoquant «une menace terroriste de très grande importance» alors que la France accueille depuis vendredi l'Euro de football.

Cette attaque, perpétrée lundi soir, a été menée sept mois jour pour jour après les attentats de Paris qui ont fait 130 morts le 13 novembre, et deux jours après la tuerie d'Orlando (États-Unis) qui a fait 49 morts et 53 blessés dans un club gay, des tueries toutes revendiquées par l'EI. Le meurtrier, abattu dans une opération du Raid, était un homme de 25 ans du nom de Larossi Abballa, condamné en 2013 pour participation à une filière jihadiste entre la France et le Pakistan, a-t-on appris de sources concordantes. Originaire de Mantes-la-Jolie, il avait été jugé avec sept autres prévenus et condamné à trois ans de prison, dont six mois avec sursis. Son nom était égale-

ment apparu récemment dans une enquête sur une filière jihadiste syrienne, a-t-on appris hier de sources proches de l'enquête.

La parquet antiterroriste a ouvert une enquête préliminaire, notamment pour assassinats terroristes sur personnes dépositaires de l'autorité publique et association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste criminelle. Le procureur de Paris, François Molins, tiendra une conférence de presse à 14h15.

Lundi vers 21h00, Larossi Abballa a tué à coups de couteau un policier en civil, avant de se retrancher au domicile de sa victime dans un quartier pavillonnaire de Magnanville (Yvelines) et d'être abattu lors de l'assaut du Raid. Dans la maison, les policiers ont découvert le corps de la compagne du policier, âgée de 36 ans et qui avait été égorgée. Ils ont aussi retrouvé le fils du couple, trois ans, choqué mais indemne. Le policier tué était un commandant de police de 42 ans en poste aux Mureaux (Yvelines). Sa compagne était secrétaire administrative au commissariat de Mantes-la-Jolie, dans le même département. Quelques heures après l'attaque, l'agence Amaq liée au groupe jihadiste a affirmé qu'un «com-



battant de l'État islamique» (EI) avait tué le couple près de Paris. Selon des sources policières, Abballa «s'est revendiqué du groupe jihadiste» durant les négociations avec le Raid et des témoins ont rapporté aux enquêteurs qu'il aurait crié «Allah

akbar». «Nous allons faire de l'Euro un cimetière», avait-il promis dans une vidéo en direct filmée depuis la maison des victimes et postée sur Facebook, a rapporté le journaliste spécialiste du jihad David Thomson, qui a visionné l'enregistrement.

Abballa enjoint également «à attaquer des policiers, des journalistes, des personnalités publiques, des gardiens de prison et des rappeurs», en écho à un appel de l'EI du 21 mai prônant des attaques contre les États-Unis et l'Europe pendant le mois de ramadan qui a débuté le 6 juin. En visite au commissariat des Mureaux, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a affirmé sa volonté de «mettre hors d'état de nuire d'éventuels complices», sans se prononcer sur l'hypothèse d'un acte isolé. Quatre perquisitions ont été menées hier matin et deux personnes, des «relations» de Larossi Abballa, ont été placées en garde à vue, a-t-on appris de source policière. Au commissariat des Mureaux, qui compte 150 fonctionnaires, le choc était visible. «Nos collègues pensaient qu'ils étaient à l'abri chez eux. Aujourd'hui, on est au bout du rouleau, on est tués. Les 140 000 policiers de France sont tristes, atterrés. Les policiers vont avoir peur», affirme le secrétaire général du syndicat Unité SGP Police FO, Yves Lefebvre. **A. O.**

Massacre d'Orlando

Le tueur, un «loup solitaire» au passé complexe

La piste du «loup solitaire» inspiré par des thèses jihadistes restait privilégiée hier par les autorités américaines pour expliquer les motivations de l'auteur du carnage d'Orlando (Floride) dont le passé, scruté à la loupe, recèle des zones d'ombre. Lundi, la thèse de l'éventuelle homosexualité d'Omar Seddique Mateen a émergé dans plusieurs journaux américains et va vraisemblablement compliquer la compréhension des ressorts psychologiques qui ont poussé à l'acte ce père de famille de 29 ans. Barack Obama se rendra jeudi à Orlando pour rendre hommage aux familles des victimes de la pire fusillade qu'aient connue les États-Unis. Le FBI comme le président américain sont de plus en plus convaincus que ce musulman pratiquant, un Américain d'origine afghane, a été «radicalisé» en partie sur l'internet et qu'il s'agit d'un loup solitaire inspiré par diverses organisations terroristes sans pour autant avoir été «dirigé» par celles-ci. «Il semble que le tireur ait été inspiré par diverses sources d'informations extrémistes sur l'internet», a déclaré M. Obama après une réunion dans le Bureau ovale avec notamment le directeur du FBI James Comey et le ministre de la Sécurité intérieure Jeh Johnson. L'assaillant, employé dans une société de sécurité, a attaqué le Pulse dimanche vers 02h00 (06h00 GMT) avec un fusil d'assaut et une arme de poing. Après avoir abattu plusieurs personnes, ce musulman pratiquant s'est retranché dans les toilettes et a appelé les services d'urgence

pour revendiquer son «allégeance» au groupe État islamique (EI) avant que les policiers ne donnent l'assaut. Ce n'est que lundi que l'EI a revendiqué sur sa radio ce massacre qui a fait 49 morts et 53 blessés. Il n'existe pas, à ce stade, de «preuves claires» laissant penser qu'il «était dirigé depuis l'extérieur» ou qu'«il faisait partie d'un complot plus vaste», a expliqué le président des États-Unis. «Il a annoncé son allégeance à l'EI à la dernière minute mais il n'existe pas de preuve à ce stade qu'il ait été dirigé par eux», a-t-il martelé. Lundi, plusieurs médias évoquaient la piste de l'homosexualité cachée du tueur. Le quotidien Orlando Sentinel a cité plusieurs témoins qui assurent que le jeune homme était un habitué de la discothèque. Il s'y serait même fait remarquer à plusieurs reprises par son agressivité, liée à une consommation excessive d'alcool. Parallèlement, un client régulier de Pulse a assuré au *Los Angeles Times* que le tueur utilisait le réseau social gay Jack'd. Autre témoignage troublant, celui d'un ancien élève de sa promotion à l'académie de police d'Indian River Community College, où il a étudié en 2006, qui a assuré au quotidien Palm Beach Post qu'Omar Mateen lui avait fait des avances. Sa famille, qui lui reconnaît bien des travers, jure que son acte n'était en rien lié à la religion, y voyant plutôt des motifs homophobes. Son père a ainsi raconté combien son fils avait été choqué que deux hommes puissent s'embrasser dans la rue à Miami devant sa femme et son enfant. Evoquant

un passé marqué par les violences conjugales, sa première femme ne l'avait jamais entendu soutenir le terrorisme. Omar Mateen avait été suivi par le FBI, qui l'avait interrogé à trois reprises, en 2013 et 2014, pour «d'éventuels liens avec des terroristes». Mais ces enquêtes avaient été classées sans suite. L'hypothèse d'une piste homosexuelle, si elle prenait de l'ampleur, pourrait dégager le FBI de la position difficile dans laquelle il se trouve, pour avoir observé la radicalisation d'Omar Mateen sans prévenir un passage à l'acte. Elle ne change rien, en revanche, au débat sur le contrôle des armes à feu, que cet attentat à relancé. «Si le FBI vous surveille pour liens terroristes présumés, vous ne devriez pas être en mesure d'acheter une arme à feu, un point c'est tout», s'est insurgé lundi la candidate démocrate à la Maison-Blanche, Hillary Clinton. Lorsque Barack Obama se rendra jeudi à Orlando, il trouvera une ville meurtrie, qui connaît depuis lundi soir, le nom des 49 morts, âgées de 18 à 50 ans, avec de nombreux noms à consonance hispanique. La plus jeune, Akyra Murray, âgée de 18 ans, était à Orlando pour fêter son diplôme de fin d'études secondaires, obtenu la semaine précédente. Lundi soir, plusieurs milliers de personnes se sont retrouvées devant le Phillips Center, la principale salle de spectacle d'Orlando, pour un hommage aux clients du Pulse, morts pour avoir voulu passer une soirée dans une boîte de nuit gay. **A. S.**



Points chauds

Ecologie

Par Fouzia Mahmoudi

Lors de quasiment chaque élection présidentielle française se distingue un candidat plus ou moins amateur qui attirera l'œil des médias et qui malgré ses chances quasi nulles de figurer au second tour, monopolise une partie de la presse. Or, depuis près de dix ans à l'occasion de chaque campagne présidentielle le nom de Nicolas Hulot, ex-animateur de l'émission télévisée Ushuaia, refait surface. En 2007, l'on se souvient qu'il lance à quelques mois du scrutin le Pacte écologique afin d'essayer d'introduire le facteur écologique dans la campagne présidentielle. Il souhaite ainsi interpeller les candidats, mobiliser les citoyens et ouvrir le débat public. Son Pacte est ratifié par cinq candidats sur les douze déclarés à la présidentielle (Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, François Bayrou, Marie-George Buffet et Dominique Voynet) et 740 300 personnes (au 24 mai 2007). En mars 2011, à un an de la présidentielle, il était réapparu sur la scène médiatique suite à l'accident nucléaire de Fukushima, pour peser en faveur de l'organisation d'un référendum sur le nucléaire, ayant «la conviction» que la France doit «sortir du nucléaire». En avril 2011, il formule finalement ses intentions et se déclare candidat pour l'élection présidentielle de 2012. Il inscrit sa démarche dans la primaire présidentielle écologiste de 2011. Lors du premier tour, il arrive deuxième avec 40,22%, derrière Eva Joly (49,75%), alors que les sondages le donnaient largement gagnant. Il perd au second tour face à Eva Joly, en recueillant 41,34% des suffrages. Eva Joly devient donc la candidate officielle d'Europe Écologie Les Verts. Par la suite, il déclare avoir voté pour le candidat du Front de gauche, Jean-Luc Mélenchon, au premier tour de l'élection présidentielle, le trouvant plus pédagogue et plus performant qu'Eva Joly, en particulier sur les questions environnementales. Au second tour de l'élection, son choix se fixa sur François Hollande. Fidèle à lui-même il refait parler de lui à un an tout juste de la présidentielle en laissant planer le doute quant à son intention de se présenter comme candidat pour 2017. «Il ne faut pas se jeter dans l'arène au prétexte qu'il y a un désarroi et que, tous autant qu'on est, on a envie de quelque chose de différent», a estimé le candidat malheureux à la primaire écologiste en 2011. Mais «ma décision n'est pas définitive», a-t-il précisé. «Pour trancher définitivement dans un sens ou un autre, il y a un travail monumental à faire, je le démarre tout juste, et mettre la charrue avant les bœufs serait complètement irresponsable», explique-t-il. Reste à savoir si Hulot se lancera bien de lui-même dans la course à la présidentielle ou si ses apparitions récentes ne sont orchestrées que dans le but de refaire parler d'écologie et d'en faire un thème important dans la campagne présidentielle. **F. M.**



Cinéma

«Les tourments» de Sid-Ali Fettar projeté en avant-première

■ Le film, de 90 minutes, revient sur le drame de Si M'hamed, un père à la retraite dont les membres de la famille font face à de multiples tourments, notamment son fils aîné qui a intégré un groupe terroriste.

Par Adéla S.

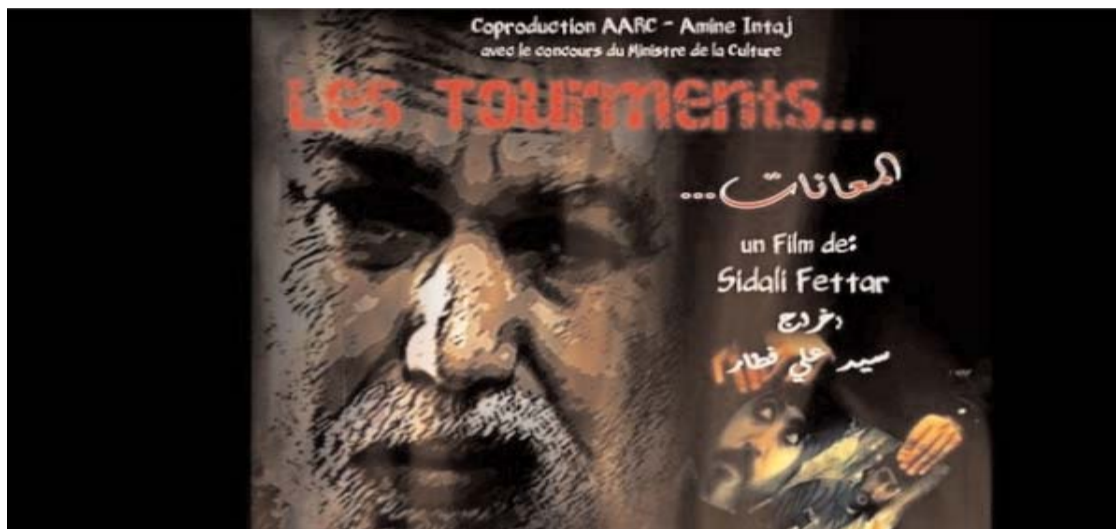
Le long métrage «Les tourments» du réalisateur Sid-Ali Fettar a été projeté lundi matin en avant-première en présence du réalisateur ainsi que de l'ensemble de l'équipe technique et artistique.

Le film, de 90 minutes, revient sur le drame de Si M'hamed, un père de famille à la retraite dont les membres de la famille font face à de multiples tourments, notamment son fils aîné qui a intégré un groupe terroriste. Le cadet des enfants de ce père

déjà accablé par de longues années de travail a choisi la voie de l'immigration clandestine.

A partir de ce noyau, le réalisateur a mis le doigt sur plusieurs problématiques, notamment celle du retour des repentis et leur réinsertion difficile au sein de la société. Il revient également sur les transaction douteuses d'hommes d'affaires avec des parties étrangères.

Le film sera distribué après le ramadhan dans les salles relevant de la commune d'Alger-Centre.



Produit par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc) et la société Amin Intaj, le film met en vedette Reda Laghouati, Hamoud Loukal et Younes Laaroui, Rabéa Soltani,

Fatiha Nesrine, Abdelkader Tadjer et Amine Bouchemla.

Sid-Ali Fettar qui revient après une longue absence a déjà signé une comédie intitulée «Les voisins» produite par l'entreprise

nationale de production audiovisuelle, «Ahlam Wa Aouham», un drame social en feuilleton d'une trentaine d'épisodes et «Makatib», une série de vingt épisodes. A. S./APS

Archéologie

Nécessité d'une minutie dans la restauration des sites

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a mis l'accent, lundi à Tindouf, sur la nécessité d'une minutie dans la restauration des sites archéologiques à travers le pays.

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite de travail dans la wilaya, le ministre a estimé «nécessaire de prendre soin, avec un accompagnement adéquat, des différentes phases de restauration des sites archéologiques à travers le pays pour les restituer dans leur état originel».

Une démarche qui s'inscrit dans le cadre du rôle de l'Etat dans la préservation du patrimoine et où le ministère de la Culture constitue un outil d'exécution d'un plan méthodique ciblant le patrimoine national et nécessitant des mesures d'urgence, a-t-il précisé.

Concernant les sites archéologiques visités dans la wilaya de Tindouf, à l'instar de la zaouia de Mokhtar Belaâmeche et des vestiges de Douiriet Ahl El-Abed, M. Mihoubi a estimé qu'ils nécessitent un «réel suivi» et que l'opération restait tributaire de l'existence de «mains compétentes» à même de mener à bien l'opération de leur restauration, d'autant que «la volonté du ministère de tutelle existe».

Lors de son inspection de la zaouia du saint patron Mokhtar Belaâmeche, le ministre a jugé «urgente» une intervention pour sauver la mosquée antique de la zaouia, menacée d'effondrement du fait de la grave détérioration de ses principales parois, et veiller à son classement, avant de prévoir un plan d'intervention pour ce qui concerne les autres sites patrimoniaux de la wilaya, dont Douiriet Ahl El-Abed qui renferme près de 800 manuscrits.

Saluant au passage les responsables chargés de la gestion de ces sites et la population locale pour les soins qu'ils accordent aux sites archéologiques de la wilaya, pour ce qu'ils véhiculent comme dimensions socioculturelle, historique et civilisationnelle, le ministre a assuré de la disposition du département dont il a la charge de prendre en charge ces sites, au cas par cas, et de mobiliser les moyens nécessaires pour les rétablir à leur état initial.

Le ministre de la Culture a amorcé sa visite de travail par l'inauguration du siège de la Direction locale du secteur, où il a appelé à aider les associations, leur offrir un cadre d'expression et à stimuler l'émulation entre elles dans le sens de dynamiser la scène culturelle.

Azzedine Mihoubi a ensuite inauguré à Tindouf-Lotfi la bibliothèque principale de lecture publique baptisée au nom du défunt moudjahid Docteur Abou El-Kassem Saâdallah, et qui renferme un fonds bibliothécaire de plus de 7 160 titres et dispose d'une salle pour personnes aux besoins spécifiques, une salle de lecture, une salle de conférences, une aile administrative et d'autres servitudes.

Il a appelé, sur site, outre la tenue de conférence sur le livre et de concours sur l'écriture, à prévoir des cartes d'accès gratuites aux élèves pour rapprocher le livre de l'enfant et ouvrir la bibliothèque sur son environnement, et ce, avec le concours du secteur de l'Education nationale, pour permettre aux parents d'encourager leurs enfants à fréquenter ces lieux de savoir.

M. Mihoubi a, par ailleurs, inspecté le projet de réalisation d'un musée de wilaya, premier noyau muséal à Tindouf, conçu selon les standards internationaux en la matière et appelé à ouvrir ses portes avant la fin de l'année en cours. Le ministre de la Culture a aussi inauguré, lors de cette visite de travail d'une journée dans la wilaya, la Maison de la culture de Tindouf qui porte le nom du défunt militant Abdelhamid Mehri. Racim C.

Classement

«Conjuring 2» occupe la tête du box-office nord-américain

Le film d'horreur «Conjuring 2: Le cas Enfield» s'est accaparé du sommet du box-office nord-américain pour sa sortie lors d'un week-end marqué par le pire attentat depuis le 11-Septembre 2001 aux Etats-Unis.

«Conjuring 2», avec l'actrice Vera Farmiga, récolte 40,4 millions de dollars pour son premier week-end à l'affiche, d'après la société Exhibitor Relations lundi.

Autre nouveauté, «Warcraft: Le commencement», réalisé par le fils de David Bowie, Duncan Jones, a généré 24,2 millions de dollars en trois jours. Basé sur le

jeu vidéo à succès «World of Warcraft», ce film avec Paula Patton raconte la première bataille entre les humains et les orques. C'est encore une sortie qui se retrouve à la troisième place du podium : le thriller judiciaire «Insaisissables 2», avec Mark Ruffalo, Jesse Eisenberg et Woody Harrelson, engrange 22,4 millions de dollars.

«Ninja Turtles 2», la suite des aventures de ces célèbres personnages de bande dessinée, menés par l'actrice Megan Fox, dégringole de trois places en deuxième semaine, avec 14,4

millions de dollars de recettes malgré une distribution dans plus de 4 000 salles. Les mutants de «X-Men : Apocalypse», le dernier opus en date de cette série avec Jennifer Lawrence, James McAvoy et

Michael Fassbender, reculent d'une place avec 9,9 millions de dollars de recettes. En trois semaines, ils ont engrangé 136,3 millions de dollars. R. C.

Poésie

La librairie «Tout pour l'Algérie» a le plaisir de vous inviter le jeudi 16/06/2016 à 22h à un récital poétique de A. Djelfaoui qui déclamera les poèmes d'Anna Greki et de Fouzia Laradi qui dédicacera son recueil de poésie «Faux pas».

Lieu : Cité 66 logements - Zeralda (centre-ville)
Le public est cordialement invité.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Asselah (39, rue Asselah-Hocine, Alger-Centre)
Jusqu'au 23 juin :
Exposition de l'artiste peintre Omar Regane.

Galerie d'art Aicha-Haddad (84, rue Didouche-Mourad, Alger)
Jusqu'au 23 juin :
Exposition de l'artiste peintre Imène Kaci-Moussa, intitulée «Challenge».

Maison de la culture Ould-Abaderrahmane-Kaki (Mostaganem) :
Jusqu'à la fin du mois de juillet:
Exposition de peinture «25^e anniversaire du décès de Mohammed Khadda».

Musée d'art moderne et contemporain d'Alger (Rue Larbi-Ben-M'hidi, Alger)
Jusqu'à la fin du mois de juin :
Exposition «Genèse II, une collection qui s'agrandit» avec des œuvres de Issiakhem, Khadda, Chegrane, Mokrani, etc.

Cirque national d'Algérie Cirque Amar (Chapiteau à Place Ardis, Pins Maritimes, Alger)
Jusqu'au 30 juillet :
Spectacles du cirque Il Florelegio. Horaires : Du dimanche au jeudi, à 18h30, vendredi et samedi à 15h et à 18h30.

Au programme des soirées de Dar Abdeltif durant le ramadhan Du 9 juin au 1^{er} juillet à partir de 22h30 :

Jeu 16/06 : Hamdi Benani
Ven 17/06 : Hamidou
Jeu 23/06 : Lila Borsali
Ven 24/06 : Djafar Aït Menguellet
Jeu 30/06 : Imzad
Ven 01/07 : Lemma Becharia

Salle El Mouggar (Alger-Centre)
Mercredi 15 juin 2016 à 22h30 :
Pensée à Hadj M'hamed El Anka
Abdelkader Cherchame
Sid-Ali Boukhers
Mahdi Tamache

Jeu 16 juin 2016 à 22h30 :
Récital : Hamidou

Vendredi 17 juin 2016 à 22h30 :
Pensée à Sadek El Bjaoui
Association de Sadek Bjaoui (Bedjaia)

Samedi 18 juin 2016 à 22h30 :
Pensée à Sid'Ahmed Serri
Lamia Madini
Hasna Henni
Zerrouk Mokdad
En compagnie des élèves d' El Mossilia.

USM Alger

Sept joueurs déjà partis, quatre autres pourraient les suivre

■ L'USM Alger, sacrée championne d'Algérie et réputée pour sa stabilité, a connu déjà le départ de sept joueurs à l'occasion du mercato d'été, alors que quatre autres en fin de contrat n'ont toujours pas renouvelé et risquent de leur emboîter le pas.

Par Ali S.

La journée de lundi a vu trois éléments de l'effectif des Rouge et Noir s'engager avec d'autres formations. Il s'agit de Zineddine Ferhat qui a opté pour le Havre AC (Ligue 2, France), Rachid Nadji, qui revient à l'ES Sétif et

Mohamed Amine Aoudia, nouvel attaquant du CS Constantine. Auparavant, Brahim Boudebouda avait opté au profit du MC Alger, alors que Nassim Bouchema a atterri au CR Belouizdad. Karim Baiteche et Djamel Chettal sont sur le point de s'engager respectivement avec le CS Constantine et le DRB

Tadjenanet. Dans la foulée, quatre éléments-clés de l'effectif usmiste, dont le contrat est arrivé à terme, n'ont toujours pas trouvé d'accord avec la direction de leur club pour prolonger. Allusion faite à Farouk Chafai, Mohamed Seguer, Mokhtar Benmoussa et

Hocine Lorfi. Le président de l'USMA, Rebouh Haddad, qui n'a toujours pas recruté un nouvel entraîneur, espère les convaincre de poursuivre l'aventure avec les gars de Soustara, surtout que l'équipe sera appelée à disputer la prochaine édition de la Ligue

des champions d'Afrique. Côté arrivées, la bonne affaire réalisée jusque-là par Haddad est l'engagement du meneur de jeu du DRBT, Amir Sayoud, signataire d'un contrat de quatre ans.

A. S.

Athlétisme

La Fédération algérienne fixe ses objectifs pour Durban et Rio

La Fédération algérienne d'athlétisme (FAA) a fixé ses objectifs pour les championnats d'Afrique, prévus du 22 au 26 juin à Durban (Afrique du Sud) et les jeux Olympiques (JO) de Rio-2016 (5-21 août), en misant notamment sur ses meilleurs sportifs que sont Taoufik Makhloufi et Larbi Bouraâda. Dans un entretien à l'APS, le président de la FAA, Amar Bouras, s'est attardé sur ces deux compétitions et les athlètes toujours en quête de minima pour le rendez-vous brésilien, avant d'évoquer la relève dont il s'est réjoui des résultats enregistrés jusque-là. «Nous espérons décrocher deux podiums à Rio, par Bouraâda (décathlon) et Makhloufi (800m)», a, d'emblée, affirmé le patron de l'instance fédérale. Concernant les championnats d'Afrique, la FAA a évité d'avoir les yeux plus gros que le ventre, en tablant sur des objectifs modérés : «Aux championnats d'Afrique, nous essayerons de remporter 1 à 3 médailles d'or, ainsi qu'un certain nombre de médailles d'argent et de bronze», a-t-il détaillé. Les athlètes qualifiés pour les championnats d'Afrique de 2016 sont : Taoufik Makhloufi et Amine Belferar (800 m), Larbi Bouraâda (décathlon), Abdelmalek Lahoulou et Saber Boukemouche (400 m haies), Salim Keddar (1500 m), Romaïssa Belabiod (longueur), Hicham Cherabi (perche), Athmani Skander (200 m), Bariza Ghozlan, Mohamed Ameer et Hicham Medjber (20 km marche), Zouina Bouzebra (marteau), Hicham Bouchicha et Billal Tabti (3000 m steeple) ainsi que Soufiane Bouhada, Miloud Laâredj et Fethi Benchaâ (4x400 m). Les semaines qui suivront la fin du mois de ramadhan seront décisives pour 6 à 8 athlètes algériens, toujours en quête de minima pour les jeux Olympiques de Rio, car ils bénéficieront de conditions plus favorables après la fin du jeûne, selon l'interviewé. «Le mois de juillet sera certainement décisif pour les athlètes qui n'ont pas encore réussi leurs minima pour les prochaines Olympiades. Nous avons tablé sur la qualification d'un total de 16 à 18 athlètes pour ces JO, et pour l'heure, seuls dix d'entre eux ont déjà validé leur billet», a-t-il déclaré. Il s'agit de Larbi Bouraâda (décathlon), Souad Aït Salem, Kenza Dahmani, El Hadi Laâmèche et Hakim Saâdi (marathon), ainsi qu'Hicham Bouchicha, Abdelhamid Zerrifi et Billal Tabti (3000 m steeple), sans oublier Taoufik Makhloufi et Amine Belferar (800 m). Neuf de ces 10 athlètes avaient assuré leurs minima avant le mois de ramadhan et Amine Belferar a été le seul à se qualifier en pleine période de jeûne. C'était le 8 juin, quand l'athlète a réussi les minima du 800 m pour Rio en 1:45.65, lors d'un critérium international en Espagne. Pour leur part, les «retardataires», qui n'ont pas encore réalisé leurs minima pour les JO de Rio, devront probablement attendre la fin du mois de ramadhan pour être dans des conditions physiques optimales, permettant d'atteindre l'objectif tracé.

R. S.

GP de volley-ball féminin (étape du Pérou)

Troisième revers de l'Algérie devant Cuba (3-0)

L'ÉQUIPE algérienne féminine de volley-ball a enregistré une troisième défaite de suite au Grand Prix (Poule D3/Gr 3), dans la nuit du dimanche à lundi, devant Cuba 3-0 (25-13, 25-12, 25-20).

Lors de ses deux premiers matchs du tournoi déroulé à Chiclayo au Pérou (10-13 juin), le Six algérien avait été battu respectivement par le Pérou 3-0 (25-9, 25-9, 25-11) et la Croatie 3-0, (25-19, 25-17, 25-15). Au cours du dernier tournoi du

Grand Prix 2016 de la Fédération internationale de volley-ball (FIVB), joué à Alger, la sélection algérienne avait concédé également trois défaites sans gagner le moindre set, s'inclinant à chaque fois sur le score de 3-0 devant le Mexique (25-23, 25-20, 25-15), le Kazakhstan (25-17, 25-13, 25-5) et le Pérou (25-12, 25-13, 25-12).

Vingt-huit nations réparties en trois groupes animent le Grand Prix féminin 2016. R. S.



MC Oran

Heriat et Sebbah, 8^e et 9^e recrues

Le milieu de terrain Hamza Heriat (USM Blida) et le défenseur Zineddine Sebbah (ASM Oran) sont devenus respectivement les 8^e et 9^e recrues du MC Oran depuis l'ouverture du mercato estival, a appris l'APS lundi auprès du club de Ligue 1 algérienne de football. Heriat et Sebbah se sont engagés la veille pour un contrat de deux ans chacun, précise la même source. Il s'agit de la deuxième expérience des deux joueurs avec les «Hamraoua», puisqu'ils avaient déjà fait par le passé un premier passage au sein de la formation phare de la capitale de l'ouest. La direction du MCO est en train d'effectuer un véritable remue-ménage au sein de son effectif en vue de la saison

prochaine. Le club a déjà fait signer sept joueurs : Adel Gafaiti, qui évoluait au sein de l'équipe réserve de Norwich City (Angleterre), Rachid Ferrahi (ex-JS Kabylie), Amir Aguid et Lyes Benali (ex-MO Béjaïa), Omar Boudoumi et Mohamed Bentiba (ex-ASM Oran), ainsi qu'Hichem Chérif (ex-USM Blida). Le président du Mouloudia, Ahmed Belhadj, compte également engager un gardien de but, après avoir entamé des négociations avec, entre autres, le portier Matijas Jonathan, dont le contrat avec le MC Alger vient d'être résilié. Il entend aussi recruter un nouvel entraîneur. Omar Belatoui, l'ancien international algérien, et trois autres techniciens étrangers sont pistés, selon ses dires.

R. N.

Ex-défenseur de l'Olympique Médéa

Sidhoum Hamadache rejoint DRB Tadjenanet

Le défenseur de l'Olympique Médéa, Sidhoum Hamadache, est devenu la quatrième recrue estivale du DRB Tadjenanet (Ligue 1 algérienne de football) en s'engageant pour un contrat de deux saisons, a appris l'APS lundi auprès du club de l'est. Hamadache rejoint ainsi l'attaquant de l'AS Khroub (Ligue 2) Abdelouhab Djahel, le défenseur du MC Saïda (Ligue 2) Ferloul Senouci et le milieu de terrain de l'USM Harrach (Ligue 1) Billel Benaldjia. D'autres éléments sont annoncés du côté du Difaâ dans les prochains jours. Côté

départs, le meneur de jeu et meilleur joueur du DRBT la saison dernière Amir Sayoud s'est engagé jeudi avec l'USM Alger pour quatre saisons. L'entraîneur Lyamine Bougherara va enchaîner sa quatrième saison avec le DRBT, lui qui avait mené l'équipe à une accession historique en Ligue 1 lors de la saison 2014-2015. Pour sa première expérience parmi l'élite du football national, le DRBT n'a pas démerité, terminant la saison à la 7^e place au classement final avec 43 points.

R. O.

Ligue 1 Mobilis

L'entraîneur Bouarata résilie son contrat avec le CA Batna

L'ENTRAÎNEUR Rachid Bouarata a résilié son contrat avec le CA Batna dimanche soir, quelques jours après l'avoir prolongé d'une année, a appris l'APS auprès de la direction du nouveau promu en Ligue 1 algérienne de football. Bouarata a pris sa décision en raison «des multiples problèmes financiers et administratifs» dans lesquels se débat le club depuis la fin de l'exercice passé, menaçant sérieusement son avenir parmi l'élite, ajoute la même source. Le technicien constantinois avait été l'architecte de la montée des gars des Aurès en Ligue 1, deux années après leur relégation.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Affaire El Khabar

Jugement prononcé aujourd'hui

LE TRIBUNAL administratif de Bir Mourad Rais (Alger) prononcera aujourd'hui le jugement dans l'affaire du rachat des actions du groupe média El Khabar par Ness-Prod, une filiale du groupe Cevital.

Le président du tribunal, Mohamed Dahmane, avait annoncé mercredi dernier la date du jugement après avoir entendu les plaidoiries des deux parties, El Khabar et le ministère de la Communication.

Le tribunal avait reporté l'affaire, dans laquelle le ministère demande l'annulation de la transaction du rachat, à quatre reprises. M^e Bitam Nadjib, avocat du ministère de la Communication, a indiqué dans sa plaidoirie que le contrat conclu entre le groupe El Khabar et la filiale de Cevital «a des effets négatifs sur l'ordre public», d'où «la nécessité de l'annulation de la transaction», a-t-il dit. «En l'absence de l'autorité de régulation, c'est à l'Etat, représenté par le ministère de la Communication, qu'incombent l'organisation du secteur et la gestion de ses activités», a soutenu l'avocat, précisant que «les attributions du ministre de la Communication sont fixées par le décret exécutif n° 11-216».

M^e Bitam a fustigé les «tentatives de politisation de l'affaire par la partie adverse», soulignant que le ministère de la Communication avait accordé des autorisations à 120 publications sur 150 l'ayant sollicité lors du changement de leurs responsables.

Certaines de ces publications appartiennent à des hommes d'affaires comme Ali Haddad, a-t-il ajouté, précisant que le groupe El Khabar n'a pas demandé cette autorisation au ministère de la Communication. L'avocat

a conclu sa plaidoirie en soulignant la non-conformité de la transaction avec les dispositions des articles 25 et 40 du code de l'information.

L'article 40 concerne l'Autorité de régulation de la presse écrite et l'article 25 dispose qu'«une même personne morale de droit algérien ne peut posséder, contrôler ou diriger qu'une seule publication périodique d'information générale de même périodicité éditée en Algérie».

Le président-directeur général du groupe Cevital, Issad Rebrab, est déjà propriétaire du quotidien *Liberté*. L'avocat du groupe El Khabar, M^e Feddag Abdelkrim, a, pour sa part, indiqué que «la mission du ministre est d'organiser le secteur et non d'intenter des actions en justice à la place de l'Autorité de régulation de la presse», estimant que «le tribunal administratif n'est pas compétent» dans cette affaire. Pour M^e Khaled Berghel, avocat du groupe El Khabar, «l'affaire a été politisée par les politiques et non par les actionnaires du groupe ou les membres de son collectif de défense». Le ministère de la Communication avait introduit une action en référé auprès du tribunal de Bir Mourad Rais sur la conformité du rachat du groupe de presse El Khabar par le groupe agroalimentaire Cevital avec les dispositions de l'article 25 du Code de l'information.

En vertu de la transaction en question, le groupe Cevital a acquis plus de 80% des actions du groupe El Khabar, qui est une Société par actions (SPA) incluant le journal éponyme, la chaîne de télévision KBC, les imprimeries et une société de diffusion.

Y. N.

Tribunal criminel de Ouargla

5 ans de prison à l'encontre d'un Malien pour adhésion à groupe terroriste

UNE PEINE de cinq années de prison ferme a été prononcée hier par le tribunal criminel près la cour de Ouargla à l'encontre d'un ressortissant de nationalité malienne pour adhésion à groupe terroriste.

Le mis en cause, A.M.M (51 ans) est aussi poursuivi dans cette affaire pour «séjour illégal dans le territoire national» et «faux et usage de faux dans des documents administratifs».

L'affaire remonte, selon l'arrêt de renvoi, au mois de décembre 2015, date d'arrestation du mis en cause suite aux investigations lancées par les services sécuritaires compétents à Tamanrasset et ayant révélé son adhésion en 2012 dans les

rangs d'un groupe armé activant dans le Nord malien, où il a assumé plusieurs fonctions, dont celles d'imam et de président du tribunal du groupe armé. Il a fui en Algérie, à la suite de l'intervention étrangère dans le Nord malien pour y combattre les groupes terroristes, s'est installé à Tamanrasset et a procédé à la falsification de documents administratifs devant lui permettre d'obtenir la nationalité algérienne et se faire ainsi passer pour un citoyen algérien. Le représentant du ministère public avait requis à l'encontre du mis en cause (A.M.M) une peine de 15 ans de prison ferme.

Tahar D.

USA Une fusillade dans une discothèque fait 50 morts et 53 blessés



Djalou@hotmail.com

Jijel

Deux terroristes neutralisés et des armes saisies

■ Deux terroristes ont été neutralisés, lundi à Jijel, dans le cadre du ratissage, toujours en cours, mené dans la région par les forces de l'Armée nationale populaire qui ont également saisi des armes et découvert des bombes artisanales, indique hier un communiqué du ministère du Défense nationale.

Par Slim O.

«**D**ans le cadre de la lutte antiterroriste et dans la poursuite de l'opération de ratissage menée par les forces de l'ANP dans la zone de Taza, à l'ouest de la wilaya de Jijel, permettant de neutraliser, le 13 juin 2016, deux terroristes et de récupérer deux pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, un détachement a découvert deux bombes de confection artisanale, quatre chargeurs garnis, deux paires de jumelles et des téléphones portables. L'opération est toujours en cours», précise le MDN. D'autre part, des éléments de la

Gendarmerie nationale «ont saisi, à Tlemcen (2^e Région militaire), 471 kilogrammes de kif traité». A El Oued, (4^e Région militaire), un détachement de l'ANP «a saisi 1 000 téléphones portables avec accessoires et 28 000 unités de produits pharmaceutiques». A Tamanrasset et Bordj Badji Mokhtar (6^e Région militaire), des détachements combinés «ont saisi 36,88 tonnes de denrées alimentaires, un camion, un véhicule tout-terrain et 5 détecteurs de métaux», note la même source.

S. O./APS

Guelma

Deux morts et deux blessés dans un accident de la circulation

Deux personnes ont trouvé la mort et deux autres ont été grièvement blessées dans un accident de la circulation survenu dans la nuit de lundi à mardi dans la commune de Nechmaya (20 km au nord de Guelma), a-t-on appris hier de la cellule de communication de la Protection civile. L'accident s'est produit lorsque deux véhicules touristiques sont entrés en collision, a précisé la même source, détaillant qu'une des victimes, âgée de 28 ans, est décédée sur place, sur le tronçon routier de la route nationale (RN) n°21, reliant Guelma à Annaba, à hauteur du village Souida. Cet accident a également engendré deux bles-

sés (deux hommes), âgés de 26 et 27 ans dont un dans un état critique, ont encore détaillé les services de la Protection civile, précisant que les victimes ont été transférées sur l'hôpital Hakim-Okbi. La cellule de communication de la Protection civile a souligné que cet accident mortel constitue le deuxième du genre dans la wilaya de Guelma, depuis le début du mois de ramadhan. Le premier accident mortel a eu lieu le premier jour du mois sacré dans la commune d'Ain Ben Beida, située à 60 km à l'est du chef-lieu de wilaya, où une personne âgée de 38 ans a péri et trois autres ont été blessées.

K. L.

Nouvelle aérogare d'Alger Taux d'avancement des travaux de 30%

LES TRAVAUX de réalisation de la nouvelle aérogare internationale d'Alger ont atteint un taux d'avancement de 30% depuis leur lancement à fin 2014, a indiqué, hier, le ministre des Transports et des Travaux publics, Boudjemaa Talai. Lors de sa visite d'inspection de ce projet, il a estimé que les travaux de réalisation «avancent bien», tout en affirmant que cette future aérogare, d'une capacité de 10 millions de passagers par an, sera réceptionnée en 2018. Pour rappel, ce projet est réalisé sur une superficie de 73 hectares avec une enveloppe financière de 90,3 milliards de dinars. Quant à la nouvelle tour de contrôle de l'aéroport d'Alger, qui devra être réceptionnée en 2017, les travaux de réalisation ont atteint les 35%, a encore relevé M. Talai lors de sa visite de cette structure. Par ailleurs M. Talai a assisté à la cérémonie de sortie de la 15^e promotion des contrôleurs de la circulation aérienne et de la salle de contrôle, ainsi que de la 10^e promotion des Services de sauvetage et de lutte contre les incendies dans les aéroports (SSLI). Le ministre a fait savoir que l'accès à cette formation exigera, dans un proche avenir, le diplôme d'ingénieur au lieu d'un Bac+2 années universitaires comme il se fait actuellement.

K. Y.